

REGLEMENT PARTICULIER
5^{ème} NORD CHARENTE CLASSIC
11 septembre 2016

Finale Coupe de France
Juniors 2016

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve «NORD CHARENTE CLASSIC JUNIORS » est organisée par l'association CYCLOCLASSICS POITOU-CHARENTES DÉVELOPPEMENT domiciliée chez M. Xavier DUPUIS – 1, Chez Louis Dubois – 16700 SAINT-GOURSON, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 11 septembre 2016 à COURCÔME (16) avec l'appui technique de POITOU-CHARENTES ANIMATION.

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie « Juniors hommes ». Elle est inscrite au calendrier au calendrier FFC en classe 1.14.

Il s'agit de la 5^{ème} et dernière manche de la Coupe de France Juniors 2016.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Seuls peuvent y participer, les cyclistes français ou étrangers* titulaires d'une licence juniors, délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année.

* Conformément à l'article 1.1.030 de la réglementation fédérale, un coureur étranger titulaire d'une licence française, résidant en France et mineur à la date de l'épreuve, pourra intégrer la sélection départementale ou régionale de la cadre de la Coupe de France Juniors.

Conformément au règlement FFC de la Coupe de France article 4, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes composées de 3 à 8 coureurs maximum :

- Comités Régionaux,
- Sélection Bi régionale ayant reçu en début d'année l'aval de la FFC,
- Comité Départemental de la Charente,
- Pour les comités régionaux d'Outre-Mer et la Corse, la participation à titre individuel est autorisée. Les coureurs concernés seront pris en charge pour le dépannage par un autre comité régional.

L'équipe doit être composée de coureurs du comité régional, répondant aux critères de participation, sans autres restrictions (dérogation à la règle générale des sélections).

ARTICLE 4. ENGAGEMENTS

L'épreuve est ouverte aux engagements par internet, selon la procédure habituelle, à partir de J – 30 de la date de l'épreuve, jusqu'à J -6 soit le lundi 5 septembre 2016.

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçants et encadrement) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve, par courriel auprès de l'informaticien : plvinfo@orange.fr.

Sur le principe, un coureur qui n'est pas présent dans la liste des titulaires ou remplaçants, ne pourra pas participer à l'épreuve. Tout cas particulier sera traité par le collège des arbitres en concertation avec l'organisateur.

ARTICLE 5. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 10 septembre 2016 de 17h00 à 19h00 et le dimanche 11 septembre de 9h00 à 10h30 au hall d'accueil du complexe salle des fêtes de Courcôme (Charente - 16).

La vérification des licences, le retrait des dossards et des plaques de cadre se font à la permanence aux horaires mentionnés ci-dessus.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Arbitres, est fixée à 11h00 à la salle de spectacle au complexe salle des fêtes de Courcôme.

La signature de la feuille de départ aura lieu au podium protocolaire lors de la présentation des équipes.

Chaque coureur recevra deux dossards et une plaque de cadre. Un chèque de caution de 30 € sera demandé à chaque équipe, il sera restitué en contrepartie du retour des dossards et plaques de cadre.

ARTICLE 6. CONTRÔLE DES BRAQUETS

Le contrôle des braquets se fera par équipes à 12h45 aux abords du podium d'animation.
Le développement autorisé est de **7,93 mètres**.

ARTICLE 7. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.5750 Mhz

ARTICLE 8. DEPANNAGE

Le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera établi lors de la réunion des directeurs sportifs, selon le principe défini par l'article 9 du règlement FFC de la Coupe de France :

- Les comités dans l'ordre du classement général individuel à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 8 du règlement FFC de la Coupe de France.
- 1er tirage au sort : les comités non classés et présents à la réunion dont l'encadrement correspond aux dispositions de l'article 8 du règlement FFC de la Coupe de France.
- 2ème tirage au sort : les autres comités présents à la réunion et dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 8 du règlement FFC de la Coupe de France.
- 3ème tirage au sort : les comités non représentés à la réunion.

Un service d'assistance neutre est assuré par 3 véhicules (2 voitures et 1 moto) fournis par l'organisateur.

ARTICLE 9. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Les modalités concernant le ravitaillement seront définies par le Jury des Arbitres lors de la réunion des directeurs sportifs.

ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVEE

Tout compétiteur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS

- A) NORD CHARENTE CLASSIC JUNIORS
 - Classement « Scratch » de l'épreuve.
 - Classement « Equipe » de l'épreuve selon la réglementation F.F.C.

- B) COUPE DE France JUNIORS 2016
 - Classements individuels selon article 5.1 du règlement FFC de la Coupe de France Juniors 2016,
 - Classement par équipes des comités régionaux selon article 5.2 de la Coupe de France Juniors 2016.

ARTICLE 12. PRIX NORD-CHARENTE CLASSIC JUNIORS

Les prix suivants sont attribués :

- Classement « scratch »:
540 euros : 109 € – 80 € – 65 € – 54 € – 44 € – 38 € – 30 € – 25 € – 16 € – 11 € – 9 € – 8 € – 8 € – 8 € – 7 € – 6 € – 6 € – 6 € – 5 € – 5 € euros aux 20 premières classées.

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 540 euros.

ARTICLE 13. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux du complexe salle des fêtes de Courcôme.

ARTICLE 14. PROTOCOLE

Doivent se présenter au protocole :

- Le vainqueur de l'épreuve,
- Le deuxième et le troisième de l'épreuve,
- La meilleure équipe de l'épreuve,
- Le vainqueur de la Coupe de France Juniors 2016,
- Les 3 premières équipes du classement final de la Coupe de France Juniors 2016.

ARTICLE 15. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité.

Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritrus en dehors des emplacements prévus à cet effet.

ARTICLE 16. *PENALITES*

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.